

Indemnités pour concours, sessions de tests et cours en Synchronized Skating en Suisse valables depuis le 01.05.2018

1. Les indemnités suivantes – versées par l’organisateur – sont valables pour toutes les compétitions et sessions de tests approuvées par Swiss Ice Skating

a) Voyage

Voyages en train et en voiture: sont en principe remboursés les frais de train en 2^e classe (sans réduction). Si un déplacement n’est pas possible avec des transports publics, un forfait de CHF 0.70 est remboursé par kilomètre parcouru en voiture.

b) Repas

Petit déjeuner: CHF 10.00 (s’il n’est pas compris dans le prix de la chambre) en cas de nuitée hors du domicile ou si le départ à la compétition / au test a lieu avant 07:00.

Repas de midi et du soir: CHF 40.00. Cette indemnisation n’est accordée que si le repas n’est pas proposé par l’organisateur. Le repas du soir est indemnisé uniquement en cas de nuitée hors du domicile ou si le retour au domicile a lieu après 19:00. L’absence volontaire à un repas du soir organisé ne donne pas droit à l’indemnisation de CHF 40.00.

c) Hébergement

Les frais effectifs sont pris en charge.

2. Compétitions internationales de « Sport de base » / Championnats suisses / Compétitions internationales annoncées sur le calendrier ISU (p.ex. Neuchâtel Trophy)

Les indemnités liées au voyage, à l’hébergement et aux repas sont réglées conformément aux directives de Swiss Ice Skating (voir ci-dessus).

Juges étrangers: l’hébergement et les repas sont pris en charge par l’organisateur. Le voyage doit être couvert par la fédération nationale du juge ou par le juge lui-même.

Indemnités forfaitaires journalières: les indemnités suivantes sont versées aux fonctionnaires qui n’appartiennent pas au club organisateur:

- CHF 50.00 pour un engagement de plus de 5 heures par jour
- CHF 25.00 pour un engagement jusqu’à 5 heures par jour

Calculateur et responsable du système: outre les indemnités de voyage, d’hébergement et de repas, ils touchent CHF 100.00 par événement.

3. Cours

Un modérateur peut être invité par cours. Il est indemnisé comme suit:

- CHF 200.00 jusqu’à 4 heures + frais de voyage et de repas
- CHF 400.00 pour plus de 4 heures + frais de voyage et de repas